

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément CMF n° 51/2006 du 27/12/2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 Mai 2024, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2023 un dividende de **3,542 DT par action**.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi **30 Mai 2024** aux guichets de Maxula Bourse sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.